

# PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU

**RÉUNION du 21 mai 2021**

Daniel CHABE / Caroline DEY

PROJET

- Convocation : 17 mai 2021
- Affichage : 17 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt un mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bruno LEGER, Maire.

**Nombre de membres élus en exercice : 15**

**Sont présents (10)**

**Messieurs :** LÉGER Bruno, LACAISSÉ Philippe, CHABÉ Daniel, LEROY Dominique, GHELEIN Didier, RAGOT Christophe, BAGUESSE Loïc, LENGIN Kevin

**Mesdames :** SANCTOT Julie, DEBRIX Mélanie.

**Absents excusés :** ANTONETTI Alexandre, donne pouvoir à LEROY Dominique.

HARE Elise, donne pouvoir à LEGER Bruno.

ANGER Douce donne pouvoir à LACAISSÉ Philippe.

CHARLIER Jean donne pouvoir à CHABE Daniel

MONCHATRE Éric.

**Secrétaire de séance :** Daniel CHABE.

## **Ordre du jour**

Monsieur LEGER demande à l'ensemble des Conseillers s'il est possible de rajouter une délibération à l'ordre du jour, ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents.

- ✓ **Approbation du compte rendu et procès-verbal du Conseil Municipal du 09/04/2021**
- ✓ **Délibération : décision modificative du BP 2021.**
- ✓ **Délibération : demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Saint Valery en Caux.**
- ✓ **Délibération rectificative : vote des taux d'imposition.**
- ✓ **Informations :**
  - **Retour de la commission presbytère.**
  - **Retour de la commission jeux.**
  - **Réflexion sur l'aménagement du parking de la salle des fêtes.**
- ✓ **Questions diverses.**

### Approbation du dernier compte-rendu de réunion :

Sans remarques, le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

#### ✓ Délibération : décision modificative du BP 2021.

Afin de créer des opérations au budget primitif, Monsieur Léger explique qu'il faut établir une décision modificative comme telle :

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	DM	Opération	Montant des crédits ouverts après DM
20 - Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'études	26 000	- 10 000		16 000
20 - Immobilisations incorporelles	2031	Frais d'études	0	+10 000	51	10 000
23 - Immobilisations en cours	2313	Constructions	373 200	- 360 000		13 200
23 - Immobilisations en cours	2313	Constructions	0	+ 360 000	45	360 000
23 - Immobilisations en cours	2315	Installations, matériels, outillages techniques	896 027	- 862 027		34 000
23 - Immobilisations en cours	2315	Installations, matériels, outillages techniques	0	+ 812 027	48	812 027
23 - Immobilisations en cours	2315	Installations, matériels, outillages techniques	0	+ 50 000	51	50 000

Après passage au vote, la décision modificative est acceptée à l'unanimité des membres présents.

#### ✓ Délibération : demande d'adhésion au SDE76 de la Commune de Saint Valéry en Caux.

##### VU :

- la délibération 2020-09-25/61 de la commune de Saint-Valery-en-Caux du 25 septembre 2020 demandant l'adhésion au SDE76,
- la délibération 201118-32 du 18 novembre 2020 par laquelle la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre accepte d'étendre son périmètre d'adhésion au SDE76 à la commune de Saint-Valery-en-Caux,
- la délibération du 18 février 2021 du SDE76 acceptant cette adhésion,

##### CONSIDÉRANT :

- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur l'adhésion envisagée (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que la commune a délibéré pour transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique, la TCCFE, soit entre 95 et 105 000 euros par an,
- que le volume de travaux demandé par la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre sera identique après adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux, ce qui permet au SDE76 d'assurer le financement des travaux et la charge de travail,

- qu'il n'y a pas d'emprunts communaux à reprendre,
- que la commune sera membre de la CLÉ 5.

Il est proposé :

- d'accepter l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- ACCEPTE l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et ACCEPTE d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux.

#### ✓ **Délibération rectificative : vote des taux d'imposition.**

Monsieur le Maire, afin de rectifier la délibération 08/2021, réexplique qu'à compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 46.15 % (soit le taux communal de 2020 : 20.79 % + le taux départemental de 2020 : 25.36 %)

Il est proposé suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB de 46.15%, de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021, et donc de les porter à :

- Taxe Foncière Propriétés Bâties : 46.15%
- Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 41.88%

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur Chabé demande ce qui va compenser la perte subie par le Département, et Monsieur Léger répond qu'une partie de la TVA lui sera reversée.

#### **Informations et questions diverses :**

##### **Informations :**

###### ➤ Retour de la Commission presbytère :

Monsieur Léger propose qu'en raison de l'absence de Monsieur Antonetti, ce retour soit reporté à la prochaine séance.

Il propose par ailleurs que la finalité de ce projet se fasse en deux temps :

1. Un premier débat lors du prochain Conseil Municipal
2. Une prise de décision lors du Conseil Municipal qui suivra.

Sa proposition est entérinée par l'ensemble des Conseillers.

###### ➤ Retour de la Commissions Jeux :

Monsieur Chabé fait état de deux devis reçus :

Entreprise Husson : devis de 29 070.36 € TTC

Entreprise Altrad : 1 devis de 21 529.20 € TTC sur sol gravillonné

1 devis de 27 006.00 € TTC sur sol coulé.

↳ Monsieur Leroy demande alors si les jeux sont scellés dans une dalle de béton pour les jeux sur sol gravillonné, et Monsieur Chabé lui précise que c'est le cas, et que c'est prévu au devis.

\Monsieur Léger propose d'éliminer la finition sur graviers, ce qui est retenu à l'unanimité, et propose de retenir le choix du kit : maison/toboggan avec 2 jeux annexes.

La secrétaire de Mairie se charge de voir si une demande de subvention peut être faite auprès du Département.

➤ Parking de la salle des fêtes :

Monsieur le Maire fait une présentation d'une première ébauche de plan réalisé par Monsieur Pitois du cabinet Bovary.

Différentes remarques sont alors faites :

- Il faudra faire attention à l'évacuation des eaux pluviales
- La barrière à l'entrée sera enlevée : il faudra prévoir la mise en place d'une barrière pour délimiter l'espace « jardin » du parking de la salle des fêtes pour assurer une sécurité d'évolution des locataires.
- Le caillebotis engazonné proposé sera conservé dans le projet.

Monsieur Chabé demande alors quel est le coût de cette opération ?

Monsieur Léger précise que le prix du parking dépendra de entreprise Via france.

**Questions diverses :**

- En vue des élections des 20 et 27 juin, Monsieur Léger indique qu'il faudra la présence de volontaires pour la tenue des deux bureaux de vote, à raison de 5 personnes par créneau horaire.  
Un tableau est alors passé aux conseillers afin qu'ils puissent s'inscrire. Le tableau sera ensuite envoyé aux absents.
- Monsieur Lengin propose un contact d'une entreprise située à Cany Barville à Monsieur Chabé pour un devis pour l'aménagement des aires de jeux.
- Monsieur Léger fait état de l'ordre du jour du prochain conseil municipal :
  1. Retour de la commission Presbytère
  2. Emprunt pour travaux centre village
  3. Décision modificative du BP pour annuité 2020 de l'emprunt.
  4. Déchets verts

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h15

Prochain Conseil Municipal : Vendredi 18 juin 2021 à 20 h 30 dans la salle des fêtes.